

## *RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC*

Rapport établi conformément au décret  
N°2000-404 en application de la loi n°95-101  
du 2 février 1995 dite « loi Barnier », relative au  
renforcement de la protection de  
l'environnement.



Communauté d'agglomération Plaine Commune  
21 Avenue Jules Rimet  
93218 Saint-Denis Cedex  
Tél : 01.55.93.55.55  
[www.plainecommune.com](http://www.plainecommune.com)

*Edition 2010*

## *L'ELIMINATION DES DECHETS*

Ce document est établi conformément au décret n°2000-404 en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite « loi Barnier », relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Il est obligatoire et concerne l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération, pour lesquelles Plaine Commune exerce la compétence de collecte et de traitement des déchets.

Ce rapport est présenté au Conseil Communautaire « dans les six mois qui suivent l'exercice concerné ».

Il est ensuite mis à disposition du public et transmis aux communes membre, pour être présenté en Conseil Municipal.

## EDITO

La communauté d'agglomération Plaine Commune qui gère la collecte des déchets pour les huit villes depuis 8 ans, travaillait avec des prestataires privés sur la base de marchés publics dont les cahiers des charges avaient été élaborés antérieurement à la constitution de l'agglomération.

Le fait majeur qui caractérise 2010 est la mise en œuvre des nouveaux marchés de collecte.

Les organisations de collecte avaient été pensées ville par ville. L'arrivée à échéance de ces contrats a été l'occasion d'harmoniser les organisations de collecte, de les optimiser tout en tenant compte des particularités de chaque ville, pour bâtir une organisation communautaire de la collecte.

L'amélioration de la qualité des services proposés aux ménages pour la gestion de leurs déchets est accompagnée de la volonté de maîtriser les dépenses liées à cette activité, notamment, en réduisant les fréquences lorsque cela est possible sans baisser la qualité du service comme dans le secteur pavillonnaire, en optimisant les circuits de collecte pour limiter les sorties de bennes et ainsi maîtriser les coûts.

Ces nouveaux marchés sont entrés en vigueur en janvier 2010. Leur mise en œuvre a nécessité des ajustements et des adaptations dans l'organisation des services de collecte mais aussi pour les bailleurs.

2010 a également été l'année de la réalisation du diagnostic nécessaire à l'élaboration du Plan Local de Prévention.

Le rapport d'activité 2010 propose une vision globale de la gestion des déchets et met l'accent sur les changements intervenus à la faveur de l'entrée en vigueur de ces nouveaux marchés. Cet un document qui se veut à la fois synthétique et pédagogique. L'objectif de cette démarche est de permettre au plus grand nombre de comprendre la politique de gestion des déchets de Plaine Commune et donc de pouvoir agir en conséquence. En effet, il s'agit, par le présent rapport, de réaliser un bilan de l'année écoulée, pour s'engager dans une démarche d'amélioration continue.

# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>PRESENTATION DE PLAINE COMMUNE ET DE SES COMPETENCES DANS LE DOMAINE DE L'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES</b>	<b>1</b>
1.1.	LE TERRITOIRE EN BREF	1
1.2.	ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)	1
1.2.1.	<i>Les moyens humains</i>	1
1.2.2.	<i>Les moyens financiers</i>	2
1.2.3.	<i>Les compétences exercées</i>	2
<b>2.</b>	<b>ORGANISATION GENERALE DES OPERATIONS DE PRE-COLLECTE ET DE COLLECTE</b>	<b>4</b>
2.1.	LA PRE-COLLECTE	4
2.2.	LA COLLECTE	5
2.2.1.	<i>La collecte en Porte à Porte</i>	5
2.2.2.	<i>La collecte en Apport Volontaire</i>	6
2.3.	TONNAGE DES FLUX COLLECTES	7
2.4.	UN RESEAU DE DECHETERIES EN DEVELOPPEMENT	8
2.5.	PERFORMANCE DE TRI	12
2.6.	EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS COLLECTES	13
2.7.	LOCALISATION DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT	14
2.8.	SYNOPTIQUE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DECHETS A PLAINE COMMUNE.	15
<b>3.</b>	<b>COUT DU SERVICE PUBLIC</b>	<b>16</b>
3.1.	LES DEPENSES DU SERVICE DECHETS MENAGERS	17
3.1.1.	<i>Dépenses de fonctionnement</i>	17
3.1.2.	<i>Budget d'investissement</i>	17
3.2.	LES RECETTES	17
<b>4.</b>	<b>MESURES DE PREVENTION</b>	<b>18</b>
4.1.	PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS	19
4.2.	MESURES REALISEES POUR LA PREVENTION DES RISQUES SUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT	23
4.3.	MESURES ET INVESTISSEMENTS REALISES POUR INFORMER ET SENSIBILISER LA POPULATION	23
<b>5.</b>	<b>A L'AVENIR...</b>	<b>24</b>
	Annexe 1 : Récapitulatif des fréquences de collecte par ville et par flux.	30
	Annexe 2 : Carte de localisation des installations de traitement utilisées par Plaine Commune.	32

# 1. PRESENTATION DE PLAINE COMMUNE ET DE SES COMPETENCES DANS LE DOMAINE DE L'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

## 1.1. LE TERRITOIRE EN BREF

Créée en 1999, Plaine Commune est la première communauté d'agglomération à s'être développée en milieu urbain dense.

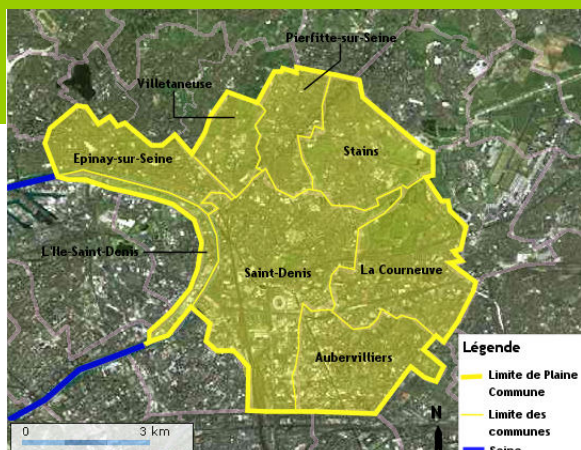
Elle regroupe 8 villes de la Seine-Saint-Denis : Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint Denis, Stains et Villetaneuse. En outre, la composition actuelle n'est pas celle d'origine. En effet, l'Île-Saint-Denis et Stains ont adhéré en 2002 et La Courneuve en 2005.

**Tableau 1 : Tableau de présentation de la population et des types de logements desservis par la collecte.**

	Population (estimation INSEE 31/12/2010)*	Superficie Km2	Densité Hab. /Km2	Taux habitat collectif	Taux habitat pavillonnaire
Aubervilliers	75 058	5,76	13031	92,6%	7,4%
Epinay-sur-Seine	52 961	4,57	11589	84,9%	15,1%
La Courneuve	37 225	7,50	4963	88,60%	11,4%
L'Île-Saint-Denis	7 109	1,77	4016	94%	6%
Pierrefitte-sur-Seine	29 014	3,41	8509	69,9%	30,1%
Saint Denis	104 867	12,00	8739	91,6%	8,4%
Stains	34 823	5,39	6461	73,1%	26,9%
Villetaneuse	12 734	2,31	5513	77%	23%
<b>TOTAL</b>	<b>353 791</b>	<b>42,71</b>	<b>7 853</b>	<b>83,96%</b>	<b>16,04%</b>

La population a augmenté de 1 % par rapport aux chiffres 2007 authentifiés par déchet du 31/12/2009

## 1.2. ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)



L'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés\* (DMA) est de la compétence de Plaine Commune depuis :

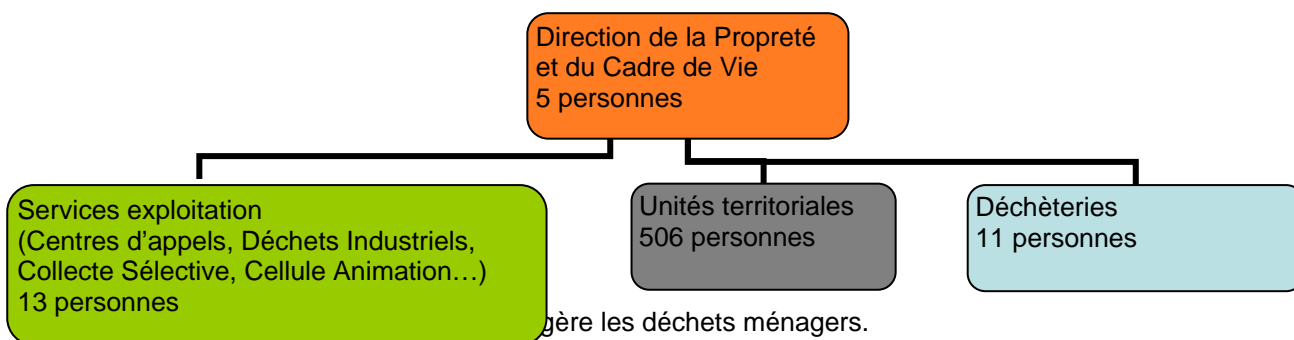
- le 1er avril 2001 pour le traitement,
- le 1er janvier 2002 pour la collecte.

Carte 1: Territoire concerné par la gestion des déchets.

### 1.2.1. Les moyens humains

La Direction de la Propreté et du Cadre de Vie s'attache, depuis 2002, dans le cadre de politiques et des plans communautaires, à mutualiser les moyens et les compétences.

Cette action permet de mettre à profit de nouvelles économies d'échelle et d'améliorer la qualité de la gestion de l'espace public et particulièrement de la collecte des déchets.



Les services mutualisés constituent le pôle pilotage, en relation directe avec les élus, ils mettent en place des solutions de gestion afin d'appliquer la politique votée par les élus.

Les Unités Territoriales\* (UT) sont, quant à elles, la force exécutive. Les agents présents en permanence sur le territoire s'assurent du bon déroulement des collectes, ils sont en lien direct avec la population. Le territoire communautaire est découpé en 5 unités, supervisant la gestion des déchets d'une ou plusieurs villes. Ces 5 unités sont celles d'Aubervilliers, Epinay, La Courneuve, Pierrefitte-Villetaneuse-Stains et Saint-Denis-l'Île Saint-Denis.

### 1.2.2. Les moyens financiers

Les prestations et les charges liées à la collecte et aux traitements des déchets sont financées par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères\* (TEOM) et les diverses recettes perçues (redevance spéciale, revente des matériaux, subventions).

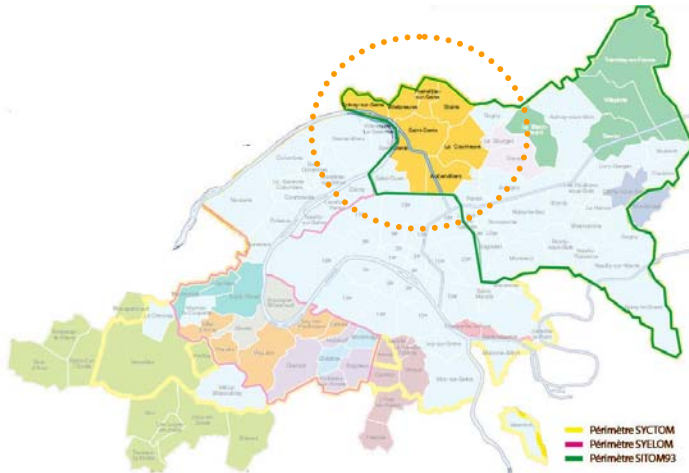
### 1.2.3. Les compétences exercées

La compétence « collecte » est totalement prise en charge par Plaine Commune. Toutes les collectes font l'objet de marchés publics.

	OMR		Verre		Emballages		Encombrants		Déchèterie		Déchets dangereux	
	PàP	AV	PàP	AV	PàP	AV	PàP	AV	PàP	AV	PàP	AV
Modalités de collecte : en porte à porte (PAP) ou en apport volontaire (AV)												
Aubervilliers												
Epinay-sur-Seine												
La Courneuve												
L'Île-Saint-Denis												
Pierrefitte-sur-Seine												
Saint Denis												
Stains												
Villetaneuse												

Tableau 2 : Compétence de collecte exercée par Plaine Commune

La compétence « traitement » est déléguée au SITOM 93, syndicat de traitement des ordures ménagères de Seine-Saint-Denis, dit syndicat primaire qui lui-même adhère au Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères\* (SYCTOM) de la Région Parisienne.



Le SYCTOM se charge :

- de l'incinération des ordures ménagères résiduelles,
- du tri des emballages et journaux magazines puis de leur reprise par les filières de recyclage,
- du stockage du verre avant reprise,
- du tri et traitement des encombrants.

Carte 2 : Le SYCTOM... un syndicat de traitement très étendu.

En matière d'élimination, Plaine Commune assure le traitement des déchets recueillis sur les déchèteries communautaires de Pierrefitte et d'Aubervilliers, par le biais de contrats passés avec des prestataires privés.

L'activité de traitement des déchets fait l'objet d'un rapport annuel du SYCTOM.

### Installations de traitement du SYCTOM

Carte mise à jour en mai 2009

#### Centres existants

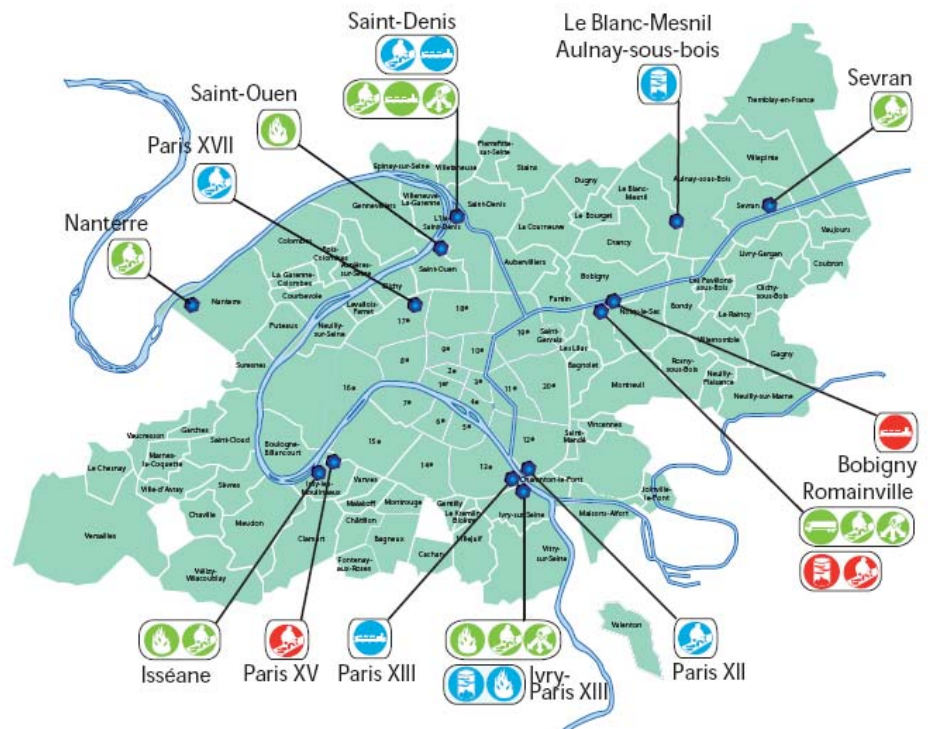
- Centre de tri
- Centre d'incinération
- Centre de transfert
- Centre de transfert fluvial
- Déchetterie

#### Centres en projet

- Centre de tri
- Centre d'incinération
- Centre de méthanisation
- Centre de transfert fluvial

#### Centres en construction

- Centre de tri
- Centre d'incinération
- Centre de méthanisation
- Centre de transfert fluvial



Le centre de tri de PARIS XV était encore en cours de construction en 2010

## 2. ORGANISATION GENERALE DES OPERATIONS DE PRE-COLLECTE ET DE COLLECTE

### 2.1. LA PRE-COLLECTE



Pour garantir la propreté de la voirie, la sécurité des habitants et des agents de collecte, la collecte se fait uniquement en bacs. Ces derniers sont mis à disposition par l'agglomération, les volumes proposés vont de 35l à 770l.

Néanmoins, le verre, sur certaines communes, est collecté en apport volontaire via des colonnes d'une capacité de 3 ou 4 m<sup>3</sup>. En 2010, pour optimiser la collecte du verre Aubervilliers est passée d'une collecte mixte du verre en porte à porte et en apport volontaire à une pré-collecte uniquement en apport volontaire. Cela permet de simplifier la communication et d'améliorer les rendements.

Pour une meilleure intégration dans le paysage urbain, certains Points d'Apports Volontaires\* (PAV) sont insérés au mobilier urbain comme les abris-bus. Le système de colonnes enterrées (de 3 à 5 m<sup>3</sup>) se développe pour l'habitat collectif.

En comparaison avec l'année 2009 le volume de bacs roulants en place a augmenté de 3,92%, soit pour 2010, 28 817,48 m<sup>3</sup>. Cette augmentation s'explique par :

- les nouvelles constructions,
- l'augmentation de la population,
- le développement de la collecte sélective.

La société TEMACO assure la fourniture et la maintenance du matériel de pré-collecte sur l'ensemble du territoire. L'un des marchés passé avec ce prestataire comprend la fourniture, la livraison et la maintenance des bacs destinés au ramassage des emballages ménagers, du verre et des ordures ménagères et assimilés.

L'autre marché prévoit la fourniture et l'installation de colonnes enterrées.



## 2.2. LA COLLECTE

**La collecte des déchets** n'est plus organisée par ville comme avant mais en trois secteurs géographiques : Saint-Denis, Ile-Saint-Denis (100 000 habitants), Aubervilliers et la Courneuve (110 000 habitants), et Epinay-sur-Seine, Pierrefitte, Villetaneuse, Stains (130 000 habitants). Cette organisation permet de mutualiser les moyens humains et matériels.

Dans le même ordre d'idée, la **collecte des objets encombrants** fait l'objet d'un marché pour tout le territoire. Elle a été réduite à un passage mensuel complété d'une collecte sur rendez-vous 15 jours après pour les collectifs qui en font la demande. Une seule ville correspond à une date de collecte par mois. Chaque ville est collectée en 1 secteur ou 2 secteurs (Saint-Denis, Aubervilliers et Epinay-sur-Seine). Cela permet de faciliter la communication et limiter l'encombrement des rues (Pour mémoire, à Saint-Denis dans l'ancienne organisation, la ville était découpée en 7 secteurs collectés 2 fois par mois, soit 14 secteurs de la ville encombrés dans le mois).

### 2.2.1. La collecte en Porte à Porte

Les horaires de collecte ont été aménagés. Une collecte d'après midi pour les collectifs a été créée pour les ordures ménagères. Cela permet de réduire le nombre de bennes nécessaire à l'exécution du service en les utilisant plus longtemps dans la journée et de limiter les coûts.

La collecte d'ordures ménagères est assurée de 6h à 15 h. En après-midi de 9h à 16h à La Courneuve, de 13h à 20h à Pierrefitte, Stains, Villetaneuse, de 16h à 22h à Saint-Denis et une collecte du soir de 16h à 23h pour le centre ville de Saint-Denis dont le périmètre a été réduit. En effet, après études; certains usagers ne sortaient leur bac d'OM que 3 fois par semaine et non 6 fois comme proposé par la collecte du soir..

La collecte s'effectue au moyen de Bennes d'Ordures Ménagères\* (BOM) de 26 Tonnes roulant au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) et de bennes roulant au gasoil uniquement pour les objets encombrants. Les nouveaux marchés de collecte ont permis de mettre en place des petites bennes pour régler les difficultés de collecte dans les rues étroites, les impasses ou les voies présentant un stationnement gênant.

	Ordures ménagères	Emballages	Verre	Objets encombrants	Objets encombrants à la demande en collectif	Total maxi
Aubervilliers	6	2		7 à 9	1 à 2	19
Epinay-sur-Seine	4	2	2	7 à 10	2 à 3	21
L'Ile-Saint-Denis	1	0,5		1	1	3,5
La Courneuve	5	1	1	5 à 6	1 à 2	15
Pierrefitte-sur-Seine	2	0,5	2	3 à 4	2	10,5
Stains	5	1	1	6 à 7	2 à 3	17
Saint-Denis	5	1		9 à 11	2 à 3	20
Villetaneuse	1,5	1		2	1	5,5
<b>Total</b>	<b>29,5</b>	<b>9</b>	<b>5,5</b>	<b>40 à 50</b>	<b>12 à 17</b>	<b>111,5</b>

**Tableau 3 : Dotation en Bennes d'Ordures Ménagères pour les villes de Plaine Commune.**

La collecte des Ordures Ménagères\* (OM) dessert l'ensemble de la population y compris l'ensemble des professionnels dans la limite des 1100 l hebdomadaires collectés dans le cadre de la T.E.O.M.

### Les déchets des professionnels un gisement à ne pas négliger

Depuis 2002, Plaine Commune propose dans le cadre de la redevance spéciale une prestation de collecte pour les sociétés au-delà des 1100l hebdomadaires collectés.

En 2010, 527 entreprises ont une convention pour la collecte et le traitement de leurs déchets. Elles sont intégrées au circuit de collecte des Ordures Ménagères.

Ceci représente 1 693 bacs et 1 030 m<sup>3</sup>.

La collecte des emballages ne concerne que les ménages mais à terme Plaine Commune souhaite proposer ce service aux professionnels.

Les fréquences de collecte varient selon les secteurs ainsi que les flux collectés (Cf. Annexe 1). Certains secteurs pavillonnaires étaient déjà collectés 2 fois par semaine cette fréquence a été généralisée à l'ensemble du secteur pavillonnaire toujours dans une recherche d'harmonisation et de maîtrise des coûts.

	Prestataires	Fréquence de collecte (ex : C1 = 1 fois/semaine)	Contenant	% population desservie
Ordures ménagères résiduelles	Sita et Véolia	C2 à C6	Bac gris couvercle gris	100%
Verre	Sita et Véolia Véolia	C1	Bac gris couvercle vert	100%
Autres emballages hors verre	Sita et Véolia	C1	Bac gris couvercle jaune ou bleu	100%
Encombrants	Véolia	1 fois par mois et sur rendez-vous pour les bailleurs 15 jours après le passage mensuel	En tas sur la voie publique	100%
Déchets des professionnels	Sita et Véolia	C2 à C6	Bas gris couvercle gris ou orange	527 conventionnés
Dépôts sauvages	Dellafina	C6	En tas sur la voie publique	100%

Tableau 4 : Flux de déchets collectés en Porte à Porte.

## 2.2.2. La collecte en Apport Volontaire

Historiquement l'apport volontaire concerne le verre avec 239 colonnes réparties sur les villes d'Aubervilliers, l'Île-Saint-Denis, Saint-Denis et Villetaneuse, le reste des villes ayant une collecte en porte à porte. En 2010, Aubervilliers qui avait un système mixte est passé à une collecte uniquement en apport volontaire.

Il est à noter le développement des colonnes enterrées, qui permettent d'améliorer la gestion des déchets et de palier certaines difficultés :

- libère de l'espace en surface (extérieur ou en locaux) notamment pour le stockage des objets encombrants,
- diminue les désagréments visuels et olfactifs des bacs sur la voie publique,
- limite les risques de dégradations et d'incendies fréquents,
- permet de réduire les fréquences de collecte des déchets, donc moins de bruit et moins d'émission de gaz,
- facilite la collecte,
- supprime les manipulations des bacs et leurs rotations pour les gardiens.

En 2010, trois cités ont fait l'objet d'implantations de colonnes enterrées portant à 6 le nombre de cités équipées et à 121 le nombre de colonne au service de la population.

Ville	situation	Office	OM	emballages	verre	Date de réalisation
Aubervilliers	42 rue Casanova	OPH Aubervilliers	5	3	2	novembre 2008
Saint-Denis	La Saussaie bât B6-rue des Aulnes	Plaine Commune Habitat	4	4	1	juin-2008
<b>Total 2008</b>			<b>9</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>19</b>
Aubervilliers	38 rue Hemet	OPH Aubervilliers	2	1		février-2009
Saint-Denis	128/132 rue Gabriel Péri	Plaine Commune Habitat	3	3	3	février 2009
	Hénaff	Plaine Commune Habitat	6	6	2	décembre 2009
	Moulin Choisel	Plaine Commune Habitat	5	5	3	novembre 2009
<b>Total 2009</b>			<b>16</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>39</b>
Saint-Denis	Barbusse	Plaine Commune Habitat	7	5	3	Mars 2010
	Cosmonautes	Plaine Commune Habitat	13	9	6	Juin 2010
Aubervilliers	112 rue Cochenec	OPH Aubervilliers	6	3	1	Mars 2010
	122 Karman/République	OPH Aubervilliers	5	3	2	Octobre 2010
<b>Total 2010</b>			<b>31</b>	<b>20</b>	<b>12</b>	<b>63</b>
<b>Total en place</b>			<b>56</b>	<b>42</b>	<b>23</b>	<b>121</b>

Tableau 5 : Cités équipées en colonnes enterrées.

## 2.3. TONNAGE DES FLUX COLLECTES

	Tonnages <sup>1</sup> 2010	kg/hab.	Données <sup>2</sup> Paris-Petite Couronne en 2007 kg/hab	Données <sup>3</sup> Seine St Denis en 2007 kg/hab	Données <sup>2</sup> Ile de France 2007 kg/hab	Données <sup>5</sup> France 2007 kg/hab
Ordures ménagères résiduelles	128 312	363	356	364	335	316
Emballages /Journaux	4 294	12		25		46
Verre	2 239	6		12		29

Total emballages/journaux + verre	6 533	18	51	37	56	75
Déchets apportés en déchèterie	18 319	52	26	66	54	170
Bio-déchets hors déchèterie	0	0	5	-	19	18
Encombrants au porte à porte	7 389	21	29	28	28	15
Déchets dangereux des ménages <sup>4</sup> hors déchetterie	0				-	-
<b>Total</b>	<b>160 553</b>	<b>454</b>	<b>467</b>	<b>495</b>	<b>492</b>	<b>594</b>
Déchets communaux (dépôts sauvages + Balayage + Corbeilles)	22 759	65				
<b>Total</b>	<b>183 312</b>	<b>518</b>				

**Tableau 6 : Tonnages collectés par Plaine Commune.**

1 Tonnages des flux collectés entrant dans les installations de traitement

2 Données ORDIF

3 Données SITOM

4 Collectés spécifiquement hors déchèteries, cette prestation étant peu utilisée et coûteuse elle a été supprimée en 2010

5 Données SINOE

Le ratio par habitant d'ordures ménagères est équivalent au ratio départemental mais bien supérieur au ratio d'Ile de France et national, néanmoins il faut noter que la collecte des ordures ménagères inclue celle des déchets des entreprises. Par ailleurs, il a été estimé que la part des déchets des ménages peut représenter jusqu'à 55% du gisement collecté.

## 2.4. UN RESEAU DE DECHETERIES EN DEVELOPPEMENT

Pour compléter les collectes en porte à porte et permettre la collecte de déchets spécifiques (peinture, solvant, batterie, déchets d'équipements électriques et électroniques D3E...) un réseau de déchèteries a été créé. Elles sont ouvertes 7 jours sur 7 :

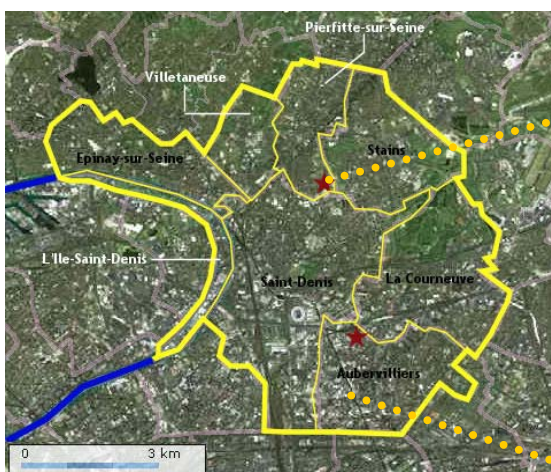
- lundi, mercredi, vendredi : de 7h à 18h45 (8h à Pierrefitte)
- mardi, jeudi, samedi, dimanche : de 9h à 18h45
- fermeture : 1er janvier, 1er mai, 14 juillet, 15 août et 25 décembre.

Il faut noter que les lundis, mercredis, vendredis de 7h à 12h, l'accès est réservé aux professionnels.

En 2010, les deux déchèteries ont permis de collecter 18 370 tonnes de déchets et d'assurer un service supplémentaire auprès de la population.

En déchèterie, les agents communautaires accueillent et orientent les usagers. Depuis la création de la déchèterie de Pierrefitte (2004), les sociétés Paprec et Sita assurent l'enlèvement des bennes, depuis 2007 l'organisme Envie assure l'enlèvement des D3E, par le biais des déchèteries, des quais de transferts et des Centres Techniques Municipaux\* (CTM). Les déchets collectés en déchèterie suivent les filières suivantes :

- **Sita** : Déchets verts, déchets de bois, DIB,
- **Sita DIS** : déchets amiantés, peintures, solvants, déchets de produits phytosanitaires, PCL (produits chimiques de laboratoire), combustibles, batteries, aérosols.
- **Paprec** : Métaux non ferreux, papiers & cartons,
- **Alliapur** : Pneus,
- **Rodor** : Huiles de vidanges,
- **Screlec** : piles et accumulateurs,
- **Envie** : D3E.
- **Recylum** : néons et ampoules basse consommation



Pierrefitte-sur-Seine  
102-104 rue d'Amiens

Aubervilliers  
Rue des Bergeries

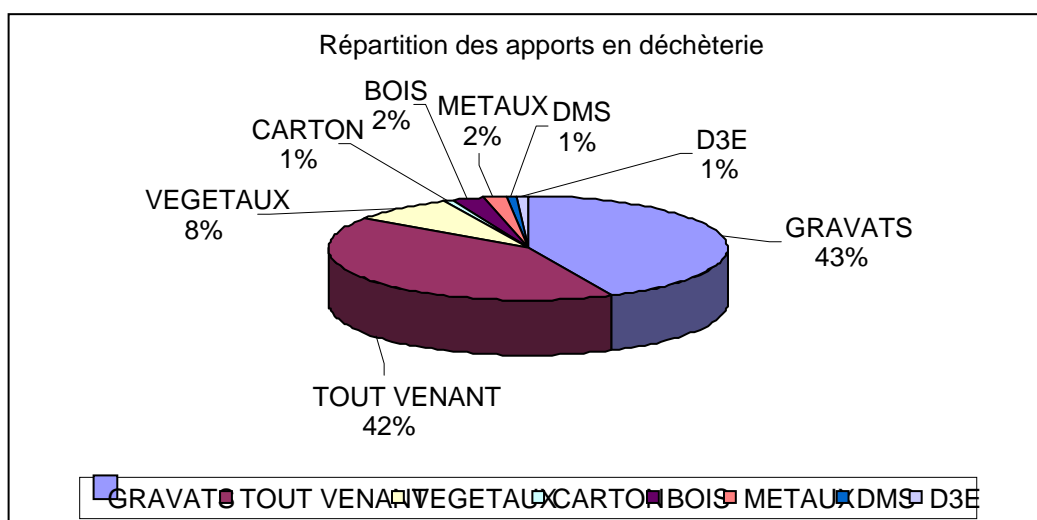
Carte 3 : Localisation des deux déchèteries

Nombre de déchèteries	2
Nombre moyen d'habitants par déchèterie	172 036 hab.
Maîtrise d'ouvrage	EPCI en charge de la collecte
"Haut de quai" : mode d'exploitation	2 déchèteries en régie
"Bas de quai" : mode d'exploitation	tous
Jours d'ouverture	7 jours/ 7 jours
Nombre annuel de visites	29 463 visites en 2010
Accueil déchets dangereux des ménages	Oui pour 2 déchèteries sur 2
Accès professionnels	Oui pour 2 déchèteries sur 2

Tableau 6 : Caractéristiques des deux déchèteries.

	Filière de valorisation/élimination	Tonnages
Tout venant	Installation de stockage	7 767
Ferrailles	Recyclage	308
Déchets verts	Compostage	1 420
Gravats	Installation de stockage d'inertes	7 964
Bois	Recyclage	458
Cartons	Recyclage	165
DEEE (gros et petits)	Recyclage	132
Déchets dangereux	Elimination	153
<b>Total</b>		<b>18 369</b>

Tableau7 :Tonnages des déchets collectés dans les 2 déchèteries

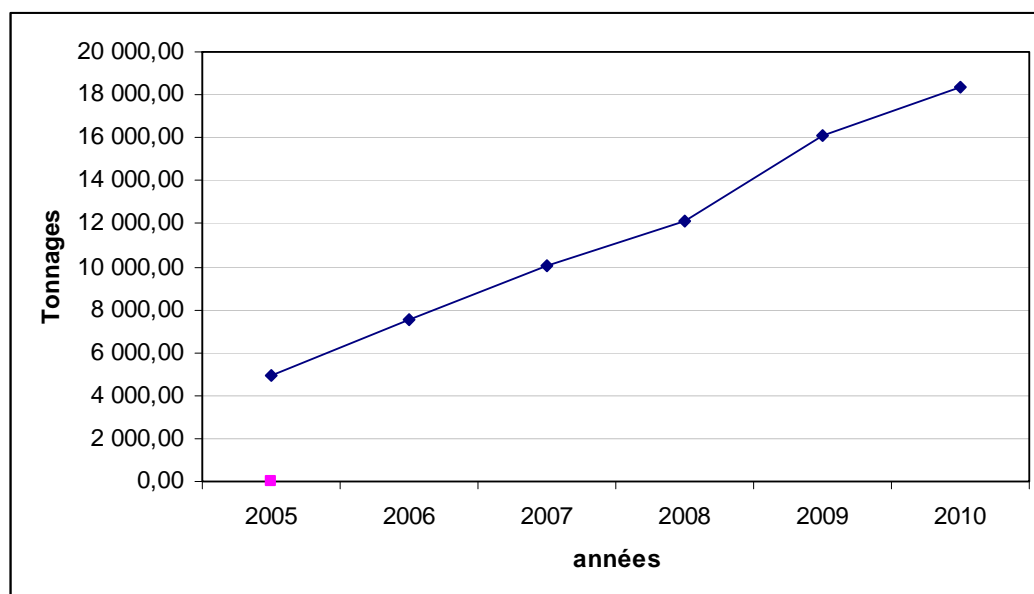


**Graphique 1 : Répartition des apports en déchèterie.**

Les gravats constituent plus de 43% du tonnage collecté en déchèterie, en effet ce mode d'élimination constitue, pour ce type de déchets, le seul exutoire possible, organisé par Plaine Commune.

Les D3E\* représentent moins d'1% du gisement. Leur collecte spécifique en apport volontaire aux déchèteries communautaires est organisée depuis 2007. Auparavant, ils étaient collectés en mélange avec les encombrants.

Ils ne sont plus ramassés dans les bennes compactrices pour ne plus être écrasés et faciliter leur recyclage mais également pour éviter de répandre les gaz ou liquides polluants qu'ils contiennent.



**Graphique 2 : Evolution des tonnages apportés en déchèteries.**

En effet, la deuxième déchèterie a permis de répartir le tonnage collecté mais également d'améliorer la qualité du service proposé.

Le graphique ci-dessus met en évidence une progression continue du tonnage et une forte augmentation en 2010.

	GRAVAT	TOUT VENANT	VEGETAUX	CARTON	BOIS	METAUX	TOXIQUES	D3E
2005	3 253,80	1 224,20	131,34	18,02	108,54	127,46	35,13	
2006	4 463,66	2 165,48	270,18	63,22	267,84	250,92	69,26	

2007	5 699,10	3 112,50	359,82	76,98	335,48	275,90	93,72	58,78
2008	6 508,04	4 293,79	413,80	73,75	410,48	260,52	98,38	102,57
2009	7 710,14	6379,63	831,43	120,41	452,04	384,38	134,74	131,11
2010	7 964	7767	1420	165	458	308	153	132
Variation 09/10	3%	22%	71%	37%	1%	-20%	14%	1%

**Tableau 7 : Evolution des tonnages par flux de 2005 à 2009.**

L'augmentation des quantités de déchets verts s'explique par la décision du service espaces verts de Plaine Commune de faire vider la quasi-totalité des déchets végétaux en déchèterie. Les déchets ainsi collectés sont mieux recyclés et à un coût moindre.

L'augmentation notable du carton s'explique certainement par le rappel de la gratuité de ce dépôt auprès des entreprises.

L'augmentation de 14% des toxiques s'explique en partie par la suppression du service Planète qui captait les déchets toxiques des ménages.

La baisse des métaux s'explique par les vols qui ont eu lieu sur les déchèteries.

Afin de développer ce réseau et d'améliorer la qualité du service rendu aux habitants, il est prévu l'ouverture d'une troisième déchèterie à Epinay-sur-Seine. Les travaux seront terminés à la fin juin 2011.

## 2.5. PERFORMANCE DE TRI

Les ratios retenus sont des estimatifs globaux communiqués par le SYCTOM. En effet, la répartition du tonnage par matériaux est réalisée à partir d'une caractérisation globale effectuée sur les déchets admis au centre de tri.

	Tonnages 2010	kg/hab <sup>1</sup>	Données <sup>2</sup> France 2006
Aluminium	4,22	0,01	0,06 (AV) à 0,08 (PàP)
Acier	66,28	0,19	1 (AV) à 1,7 (PàP)
Papiers-Cartons (EMR + ELA <sup>3</sup> )	821,62	2,32	5,6 (AV) à 8,2 (PàP)
Bouteilles et flacons en plastique	232,59	0,66	3,1 (AV) à 4,3 (PàP)
Journaux- Magazines	1 660,42	4,69	21 (AV) à 23 (PàP)
Gros de magasins	217,83	0,62	
Refus de tri	1253,16	3,54	
Sous total	4256,12		
Verre	2256,96	6,38	31 (AV) à 33 (PàP)
Total	6 513,08	18,41	71 (mixte AV et PàP)



### Eco - Emballages, facilitateur de tri

Eco-Emballages est investi depuis 1992 d'une mission d'intérêt général : organiser, superviser et accompagner le tri des emballages ménagers en France. Les industriels versent à Eco-Emballages une contribution de 0,006 € en moyenne sur chaque emballage produit. Les fonds sont redistribués aux EPCI compétentes sous forme d'aides financières.

En 2009, l'organisme a versé 87948 € à Plaine Commune. Ces recettes varient selon les performances de tri, aussi faut-il rester vigilant à toujours conserver les bons réflexes.

**Tableau 8 : Performance de tri des emballages et journaux magazines.**

1 Population desservie par les collectes sélectives d'emballages et journaux magazines

2 Données Eco-Emballages et Adelphe : performance nationale 2006 par matériau

3 EMR : emballages ménagers recyclables et ELA : emballages liquides alimentaires

## 2.6. EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS COLLECTES

	2003	2 004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	variation 2010/2011
Ordures ménagères résiduelles	112 354	125 841	128 336	128 357	128 059	126 252	127 432	128 312	0,69%
Emballages, journaux-magazines	3 184	3 649	3 850	3 992	3 981	4 171	4 137	4 256	2,88%
Encombrants au porte à porte	7 251	7 600	7 507	7 527	7 213	7 608	7 389	6 225	-15,75%
Déchets en déchèterie			4 898	7 551	10 012	12 161	16 144	18 369	13,78%
Déchets Toxiques	0,9,84	14	10	13	13	14	9	0	-100,00%
Verre	2 216	2 566	2 523	2 576	2 507	2 561	2 446	2 257	-7,73%
Total hors déchets communaux	125 005	139 669	147 125	150 015	151 786	152 767	157 557	159 419	1,18%

**Tableau 9 : Evolution des tonnages collectés de 2003 à 2010.**

Pour rappel : la forte augmentation des tonnages entre 2003 et 2005 est due à l'arrivée de nouvelles collectivités qui ont adhérées à Plaine Commune.

En 2010, le tonnage total des déchets ménagers et assimilés est en légère augmentation par rapport à 2009.

Si l'on regarde par type de déchets collectés, la tendance à la stagnation du tonnage des ordures ménagères résiduelles se poursuit.

On note une progression encourageante des tonnages d'emballages.

Le verre est en régression, cela s'explique en partie par les pratiques de consommation, les denrées alimentaires présentées en verre étant souvent d'un coût supérieur à celles conditionnées avec d'autres matériaux.

L'augmentation significative des dépôts en déchèterie s'explique en partie de manière sûre par l'apport des déchets végétaux en provenance des services espaces verts communautaires qui a doublé. Il pourrait aussi s'expliquer en partie, par la baisse des tonnages d'objets encombrants en porte à porte et notamment la réduction de 2 à 1 passages mensuels pour cette collecte à domicile.

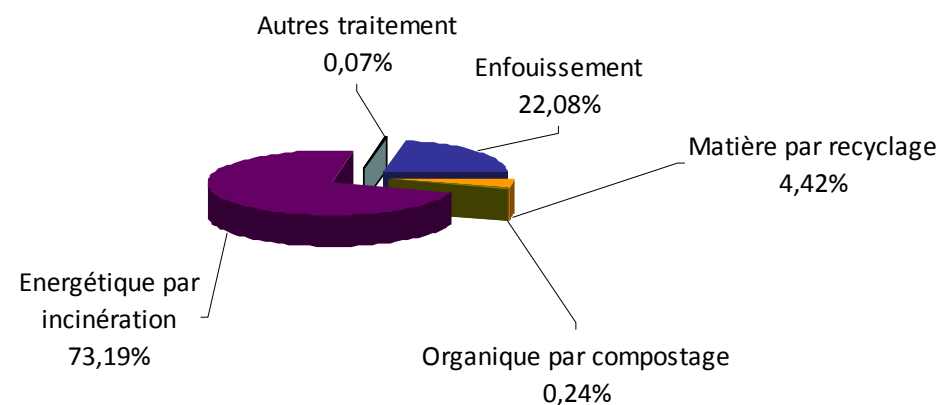
La suppression de la collecte des déchets toxiques par le service Planète intervenue en 2010, apparaît dans ce tableau. En effet, les faibles quantités collectées jusqu'en 2009 ont conduit à supprimer ce service à l'occasion du renouvellement des marchés en 2010. Les habitants sont invités à se rendre en déchèterie, ce qu'ils font certainement à en juger par l'augmentation de 14% des apports de déchet toxiques.

## 2.7. LOCALISATION DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

Les principales installations de traitement utilisées par Plaine Commune sont les suivantes (Cf. Annexe 2) :

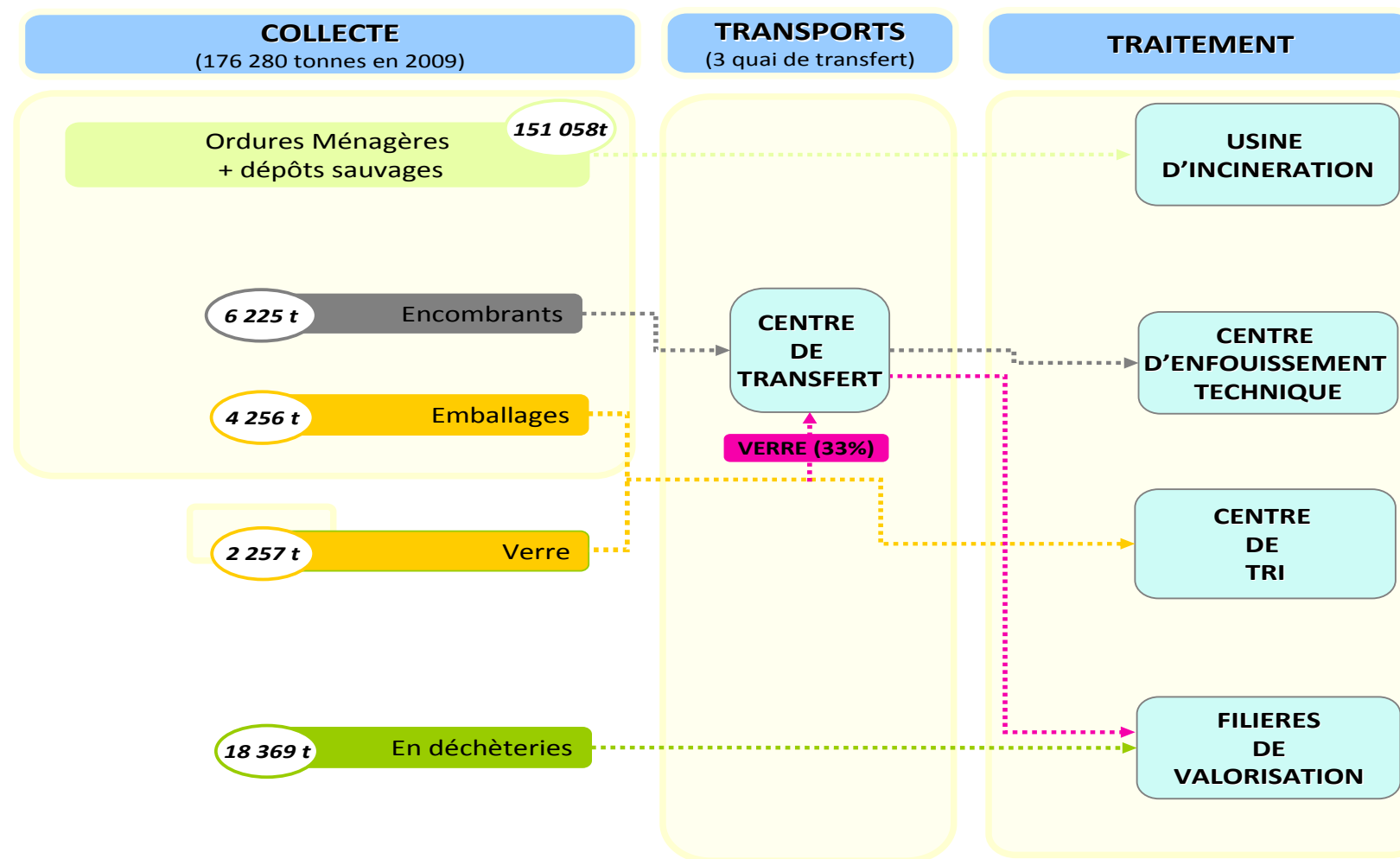
Flux de déchets	Installation	Localisation	Villes s'y rendant
Ordures ménagères	Usine d'Incinération des Ordures Ménagères* (UIOM)	Saint-Ouen (93)	Aubervilliers – Epinay sur Seine – L'Île Saint Denis – Saint Denis - Villetaneuse
	Usine d'Incinération des Ordures Ménagères* (UIOM)	Sarcelles (95)	La Courneuve – Pierrefitte sur Seine – Stains
Emballages	Centre de tri	Gennevilliers (92)	Epinay sur Seine – L'Île Saint Denis – Pierrefitte sur Seine – Saint Denis – Villetaneuse
	Centre de tri	Blanc Mesnil	Aubervilliers - Epinay sur Seine - La Courneuve - Stains
Verre	Centre de transfert	Villeparisis (77)	Toutes les villes
Encombrants	Centre de transfert	Pierrefitte (93)	Epinay sur Seine - La Courneuve – Pierrefitte sur Seine – Stains
	Centre de transfert	Saint Denis (93)	Aubervilliers – Epinay sur Seine – L'Île Saint Denis – Saint Denis
Dépôts sauvages	Usine d'Incinération des Ordures Ménagères* (UIOM)	Saint-Ouen (93)	Toutes les villes

Tableau 10 : Modes de traitement vers lesquelles sont orientés les déchets collectés par Plaine Commune.



Graphique 3 : Répartition des modes de traitement des déchets.

## 2.8. SYNOPTIQUE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DECHETS A PLAINE COMMUNE.



### 3. COUT DU SERVICE PUBLIC

Les principales prestations rémunérées en 2010 par Plaine Commune à des entreprises dont les contrats ont débuté en 2010 sont les suivantes :

NOM DE L'ENTREPRISE	COLLECTE ET PRE COLLECTE	TYPE CONTRAT	DUREE du 1er janvier 2010 au	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS EN 2010
SITA	COLLECTE OM ET ASSIMILES EN PAP LA COURNEUVE/AUBERVILLIERS	Marché public	31-déc.-16	2 961 109,67
OTUS	COLLECTE OM ET ASSIMILES EN PAP PIERREFITTE VILLETANEUSE STAINS EPINAY	Marché public	31-déc.-16	3 572 635,69
OTUS	COLLECTE OM ET ASSIMILES EN PAP SAINT DENIS ET ILE SAINT DENIS	Marché public	31-déc.-16	2 466 808,11
OTUS	COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR TOUT LE TERRITOIRE	Marché public	31-déc.-16	649 996,11
OTUS	COLLECTE OM - VERRE - DMR EN APPORT VOLONTAIRE	Marché public	31-déc.-16	138 918,11
VDF	COLLECTE DES DEPOTS SAUVAGES	Marché public	31-déc.-16	551 252,87
TEMACO	FOURNITURE CONTENEURS	Marché public	31-déc.-13	449 017,00
TEMACO	MAINTENANCE CONTENEURS	Marché public	31-déc.-13	740 888,73
SITA	TRAITEMENT DNN	Marché public	31-déc.-15	2 227 820,00
PAPREC	GESTION ET TRANSPORT DES BENNES EN DECHETTERIE	Marché public	31-juil.-14	295 451,00
PATE	QUAI TRANSFERT DU VERRE	Marché public		17 845,00
OTUS	COLLECTE ET NETTOYAGE DES MARCHES FORAINS	Marché public	31-déc.-16	1 580 435,00

## 3.1. LES DEPENSES DU SERVICE DECHETS MENAGERS

### 3.1.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 36 398 182 € incluant les dépenses du personnel affecté à la collecte

	2008	2009	2010
Prestation de collecte	12 933 452,00 €	12 453 739,17 €	12 989 287,00 €
Prestation de traitement	17 666 458,67 €	20 877 480,36 €	21 679 106,00 €
Communication	154 105,00 €	160 434,00 €	170 000,00 €
Charges de personnel et autres	1 363 378,59 €	1 292 673,00 €	1 559 789,00 €
<b>Total</b>	<b>32 117 394,26 €</b>	<b>34 784 326,53 €</b>	<b>36 398 182,00 €</b>

Tableau 11 : Tableau des dépenses de fonctionnement.

	Coût moyen à la tonne 2009	Coût moyen la tonne 2010	Variat° 09/08	Coût moyen habitant 2009	Coût moyen habitant 2010	Variat° 10/09
Collecte	68,70 €	70,86 €	3,14%	35,97 €	36,71 €	2,07 %
Traitement	115,16 €	118,26 €	2,69%	60,30 €	61,28 €	1,61%
Charges indirectes	0,88 €	0,93 €	5,38%	0,46 €	0,48 €	3,69%
Charges indirectes + charges de personnel	7,13 €	8,51 €	19,34%	3,73 €	4,41 €	18,08%
<b>Coût global en Euros</b>	<b>191,87 €</b>	<b>198,56 €</b>	<b>3,49%</b>	<b>100,47 €</b>	<b>105,13 €</b>	<b>4,64%</b>

Tableau 12 : Comparatif financier.

Le coût moyen de la collecte et du traitement est passé de 2009 à 2010, de 100,47 euros/an/habitant à 105,13 euros/an/habitant soit une hausse de 4,64%. Cette hausse modérée s'explique notamment par la faible augmentation du coût de la collecte des déchets ménagers en porte à porte qui n'est que de 2,64% grâce à l'optimisation de son organisation, recherchée lors du renouvellement des marchés entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La réorganisation des collectes a permis de casser l'augmentation du coût de ce service.

### 3.1.2. Budget d'investissement

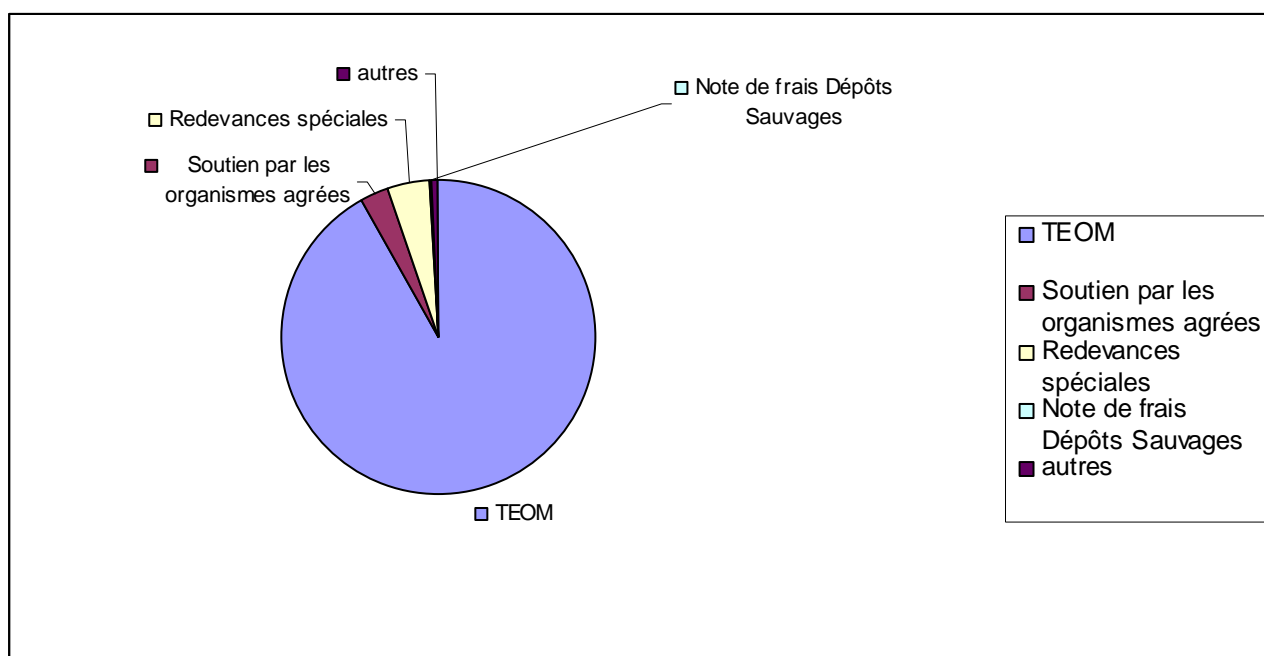
	budget 2010	976 297,00 €	
Conteneurs enterrés et aériens bacs roulants et composteurs	846 297,00 €		
Dépenses pour déchèterie	50 000,00 €		
Constructions déchèterie			
Travaux sur quais de transfert	80 000,00 €		
<b>total investissements</b>	<b>976 297,00 €</b>		

## 3.2. LES RECETTES

Les recettes sont essentiellement composées de :

- la Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagère\* (TEOM) dont le calcul de base est le même que la taxe foncière,
- des recettes liées à la collecte sélective (soutien à la performance et vente des matériaux),
- des redevances pour services rendus (dépôts dans les déchèteries, redevance spéciale DIB...).

	recettes
TEOM	36 110 329,00 €
Soutien par les organismes agréés	1 099 296,00 €
Redevances spéciales	1 818 179,00 €
Note de frais Dépôts Sauvages	92 911,00 €
autres	190 808,00 €
<b>total</b>	<b>39 311 523,00 €</b>



## 4. MESURES DE PREVENTION

## 4.1. PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

Plaine commune a contractualisé en 2009 un programme local de prévention. Ce programme est une déclinaison opérationnelle du Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés\* (PREDMA).

En 2010, Plaine Commune a débuté la première année avec la réalisation du diagnostic, première étape décisive pour la bonne élaboration du programme de prévention.

L'approche choisie est une approche technique, il s'agit de traiter des données sociodémographiques et des données sur les déchets de manière technique.

A l'examen des différentes caractéristiques du territoire aussi bien démographiques que socio-économiques. Il apparaît que la gestion des déchets ainsi que la prévention sont influencées par plusieurs paramètres : l'âge, la qualification, les revenus des habitants, la taille des ménages, l'appartenance culturelle et le type d'habitat.

**L'âge** : les pratiques de consommation varient en fonction de l'âge. Ainsi les jeunes achètent plus souvent des repas en emballage individuel, tandis que les personnes âgées consomment plutôt des plats faits à la maison. Par ailleurs, les personnes âgées utilisent plus les services de santé.

Par conséquent, la qualité des déchets varie en fonction de l'âge des consommateurs : la part de déchets d'activités de soin à risques infectieux et de déchets de cuisine est plus grande dans les foyers de personnes âgées, tandis que ceux des jeunes sont principalement composés d'emballages souillés.

Compte tenu de la surreprésentation des jeunes sur le territoire de Plaine Commune (38 % des moins de 25 ans), il est intéressant d'en faire une cible privilégiée de la communication.

**La qualification** : Selon l'enquête réalisée par F. Recours et P. Hebel, « Les populations modestes ont-ils une alimentation déséquilibrée ? », la qualité de l'alimentation dépend en grande partie du niveau de diplôme et dans une moindre mesure des revenus. Les personnes diplômées recherchent plus les produits frais considérés comme contribuant à la santé. Si la qualité des emballages des aliments frais peut varier, les produits déjà préparés génèrent le plus souvent des déchets recyclables. A Plaine Commune, 47 % de population de plus de 15 ans possèdent un diplôme supérieur ou égal à CAP ou BEP et 38 % de population ne possèdent aucun diplôme. Il semble légitime de supposer que ces populations se tourneront plus spécifiquement vers les produits déjà cuisinés qui présentent souvent du suremballage. **Il sera donc nécessaire d'aborder la thématique du suremballage.**

**Les revenus** : les revenus des ménages déterminent en partie les habitudes alimentaires des consommateurs. Les aliments chers possèdent souvent des emballages superflus, tandis que les aliments les moins chers sont souvent vendus par gros volumes ce qui réduit ainsi la quantité de déchets générée. Les revenus des habitants du département Seine-Saint-Denis équivalent la moyenne nationale, mais restent tout de même les plus faibles de la région. **Des sensibilisations peuvent ainsi être axées sur la notion d'économie en même tant que sur la réduction des déchets.**

**La taille des ménages** : la production de déchets varie en fonction de la taille des ménages. Plus le ménage est grand, plus le gisement de déchets sera important. Par contre, les personnes faisant partie des grands ménages produisent individuellement moins de déchets que ceux de ménages de taille réduite (démonstré par l'étude « The food we waste » du Waste and Resources Action Program). Les ménages avec des enfants en bas âge peuvent produire beaucoup de déchets liés aux besoins d'hygiène de ces enfants (couches, produits de nettoyage, bouteilles de lait...).

A Plaine Commune la part de grands ménages est importante, il est donc pertinent de cibler ces populations et surtout les enfants. La notion de gaspillage alimentaire semble être un axe de travail à développer.

**L'appartenance culturelle** : la qualité des déchets peut varier en fonction des appartenances et des pratiques culturelles à Plaine Commune, 35 % de la population est immigrée. Par conséquent, les campagnes de sensibilisation doivent en tenir compte afin de créer des supports d'information adaptés et plutôt visuels pour les personnes ne connaissant pas la langue française.

**Le type d'habitat** : Les personnes habitant dans les maisons particulières peuvent produire plus de déchets que les habitants des appartements. Ce fait est lié essentiellement aux déchets d'entretien des jardins. Néanmoins, la taille réduite des appartements peut avoir un effet contraignant pour la mise en place des

poubelles de tri. La majorité des logements de Plaine Commune (83 %) est constituée d'appartements et ¼ des logements est en sur occupation.

A la lumière de ce diagnostic les pistes de prévention des déchets retenues sont les suivantes :

Flux à réduire	Gisement d'évitements retenus	Cibles retenues	Moyens
Ordures ménagères et déchets végétaux	Les résidus de cuisine et les déchets verts	Les ménages, les écoles et collèges et les services techniques des communes	Compostage
Ordures ménagères et assimilables	Les déchets des entreprises	Les entreprises du territoire	Sensibilisation
Recyclables	Les imprimés non sollicités, les bouteilles d'eau	Ménages	Stop-pub Consommation de l'eau du robinet
Recyclables	Les papiers produits par les services de l'Agglomération	Services de l'Agglomération	Sensibilisation
Encombrants	Les biens d'équipements	Ménages	Ressourcerie
Textiles	Textiles	Ménages	Bornes de collecte Ressourcerie

Les chiffres de la production des déchets en kg/habitant en 2010 font déjà apparaître une baisse des déchets comme présenté dans le tableau ci-après

Les tonnages d'ordures ménagères de l'année 2010 baissent de 5,40kg/an/habitant par rapport à 2009. Ce qui permet d'atteindre l'objectif de -5kg/an/habitant fixé dans le Plan de Prévention des Déchets. Cette baisse s'explique par la mise en œuvre du compostage domestique et certainement par la baisse de la consommation des ménages.

\* Population publiée par INSEE AU 31 12 2010 353791

1.2.1 programme de prévention des déchets: OM		Objectif							Référence nombre d'habitants			353 791,00 2010		
		- 5 kg / an / hab.							Référence nombre d'habitants			346 209,00 2009		
		jan	fév	mar	avr	mai	jun	juil	aou	sep	oct	nov	déc	total
2010	tonnages d'OM	10 276,86	10 084,94	10 395,15	10 845,09	10 980,21	11 374,76	10 870,60	10 183,10	11 136,25	10 814,96	10 825,37	10 525,44	128 312,73
	soit par habitant kg	29,05	28,51	29,38	30,65	31,04	32,15	30,73	28,78	31,48	30,57	30,60	29,75	
rappel 2009	tonnages d'OM	10 327,37	9 478,58	10 752,59	10 766,54	10 805,51	11 582,07	10 776,56	9 639,88	11 049,69	10 981,44	10 536,33	10 735,69	127 432,25
	soit par habitant/kg	29,83	27,38	31,06	31,10	31,21	33,45	31,13	27,84	31,92	31,72	30,43	31,01	
évolution 2010-2009 en kg par habitant		-0,78	1,13	-1,68	-0,44	-0,18	-1,30	-0,40	0,94	-0,44	-1,15	0,16	-1,26	-5,40

1.2.2 programme de prévention des déchets: tri		Objectif							+ 15%					
		jan	fév	mar	avr	mai	jun	juil	aou	sep	oct	nov	déc	total
2010	collecte emballages	342,96	328,35	357,05	372,72	333,96	397,31	365,70	319,70	376,92	355,80	367,77	375,80	4 294,04
	collecte et apports verre	203,74	184,44	207,80	199,72	174,74	203,20	188,48	155,40	182,70	164,12	191,68	183,64	2 239,66
	déchets toxiques	10,11	9,22	19,40	11,50	15,16	16,64	18,45	17,06	15,02	9,46	8,70	12,80	163,50
	tous apports déchetteries	989,18	1 204,06	1 850,32	1 639,82	1 741,02	1 710,35	1 760,98	1 476,23	1 492,23	1 650,94	1 639,91	1 000,71	18 155,75
	total	1 545,99	1 726,06	2 434,57	2 223,75	2 264,87	2 327,50	2 333,61	1 968,39	2 066,87	2 180,32	2 208,06	1 572,96	24 852,95
2009	collecte emballages	359,72	318,18	330,48	343,10	342,72	354,04	342,98	248,27	415,96	381,09	336,09	364,77	4 137,40
	collecte et apports verre	243,70	196,38	211,20	213,00	205,74	209,04	205,48	164,70	208,92	182,88	182,54	222,63	2 446,21
	déchets toxiques	0,38	0,59	0,74	1,43	0,65	1,51	0,38	0,42	1,01	0,92	0,45	0,56	9,03
	tous apports déchetteries	795,89	973,20	1 311,01	1 477,32	1 474,02	1 674,29	1 487,82	1 450,96	1 318,26	1 590,49	1 482,11	1 108,47	16 143,85
	total	1 399,69	1 488,35	1 853,43	2 034,85	2 023,13	2 238,88	2 036,66	1 864,35	1 944,15	2 155,38	2 001,19	1 696,43	22 736,48

évolution 2010-2009 en %	10,45%	15,97%	31,35%	9,28%	11,95%	3,96%	14,58%	5,58%	6,31%	1,16%	10,34%	-7,28%	9,31%
--------------------------	--------	--------	--------	-------	--------	-------	--------	-------	-------	-------	--------	--------	-------

## 4.2. MESURES REALISEES POUR LA PREVENTION DES RISQUES SUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT

Depuis sa création, Plaine Commune a mis en place des mesures de prévention afin de prévenir ou de limiter les impacts sur la santé et l'environnement, à savoir :

- 2002 : mise en place d'un numéro vert pour les problèmes concernant les déchets ménagers et la propreté,
- 2006 : demande de bennes au GNV dans les marchés de collecte,
- 2007 :
  - mise en place d'une filière spécifique en déchèterie dédiée aux D3E, en vue de leur revalorisation,
  - transformation du numéro vert en centre d'appel pour la gestion des informations et des réclamations concernant tout l'espace public. Le centre d'appel « Allo Agglo » est un service aux usagers destiné à prendre en compte les demandes relatives à l'espace public (assainissement, voirie et déplacements, parcs et jardins, transports, propreté et déchets ménagers) formulées par téléphone. La gestion des demandes est informatisée, elle permet d'orienter les interlocuteurs et d'échanger sur la réalisation des réclamations.
- 2009 : Création d'un poste de Maître composteur afin d'inciter et de conseiller les habitants au compostage de leurs déchets végétaux et fermentescibles. Cela permettra de réduire le volume de déchets incinérés et de favoriser le recyclage matière.
- 2010 : Création d'un poste de chargé de communication et du lien social autour des colonnes enterrées pour aider à la bonne utilisation des colonnes enterrées et aider à la résolution des difficultés parfois révélées par la présence des colonnes enterrées.



## 4.3. MESURES ET INVESTISSEMENTS REALISES POUR INFORMER ET SENSIBILISER LA POPULATION

Pour communiquer efficacement sur la gestion des déchets et plus particulièrement sur la collecte sélective, Plaine Commune s'est dotée en 2003 d'un service «Animation », dont la mission est :

« Définir et élaborer des actions de communication et de sensibilisation autour de la collecte sélective ».

Points forts du bilan animation 2010

**Un partenariat a été réalisé avec le bailleur Plaine Commune Habitat** pour des expositions et ateliers pédagogiques destinés aux locataires sur 3 semaines au total dont 2 sous forme d'appartement pédagogique, à Saint-Denis puis à Pierrefitte. Plus de 200 locataires par semaine ont ainsi été sensibilisés par le secteur animation sur la gestion des déchets. Le principe de ce partenariat est maintenu pour de futures opérations.

Cette année, le service animation a été particulièrement sollicité pour **les fêtes de villes** à la faveur de l'activité compostage. En effet, le compostage a étendu la participation du secteur animation aux journées portes ouvertes des serres et fêtes des jardins. Une quinzaine de manifestations grand public ont ainsi été réalisées.

Par ailleurs, le plan d'actions du secteur animation pour la **mise en place du tri dans les écoles de la ville de Stains** commencé en 2009, a été intégré en 2010 dans le dispositif de l'agenda 21 de Stains et finalisé en Juin 2010. Les directeurs, les enseignants et les 150 membres du personnel des écoles ont été sensibilisés et les équipements ont été installés.

La sensibilisation dans les classes sur demande des enseignants étant prévue courant 2011.

De son côté, l'**opération compostage** domestique a permis d'installer **210 composteurs** chez les particuliers et jardins familiaux, le développement de la sensibilisation s'est structuré au fur et à mesure vers le compostage collectif chez les bailleurs, écoles, centres de loisirs.

Les animations et installations de bacs à compost ont été réalisées à Aubervilliers dans 5 centres de loisirs et la cantine d'un foyer de jeunes travailleurs. Un site pilote en copropriété a été mis en place à l'Île Saint-Denis, parmi les 26 volontaires des 160 logements, 2 guides composteurs sont référents dans la copropriété.

- Le service animation a également sensibilisé des habitants au tri des 4 cités où Plaine Commune a implanté des colonnes enterrées, accompagné par la personne recrutée en 2010 pour assurer la communication et le lien social autour des colonnes enterrées.

Quelques chiffres :

activité	Nombre de séances	Nombre de personnes sensibilisées
Porte à porte	2	670
Porte à porte colonnes enterrées	4	1360
Visites déchetterie	15	375
Animations scolaires	34	850
Fêtes de villes	17	5000
Animations quartier	34	850
Expositions	3 pour 5 semaines	1100
Centres de loisirs	9	225
Personnel écoles	4	200
Sensibilisation/bacs compost	> 250	> 250

## 5.A L'AVENIR...

- Une réflexion est en cours sur la prise en charge des DEEE qui ne sont plus collectés avec les Objets encombrants et qui ne sont pas portés en déchetterie ni chez les distributeurs dans le cadre du 1 pour 1.
- Après la réalisation de la phase diagnostic, il s'agira de calculer des objectifs quantitatifs annuels de réduction pour chacun des gisements d'évitement et de détournement et de mettre en œuvre les actions de réduction au cours d'un planning sur 5 années

La volonté de respecter les engagements du Grenelle de l'environnement étant une priorité, la mise en place de mesures financières incitatives constitue aussi une piste de travail.

# LISTES DES ILLUSTRATIONS

## ■ Liste des tableaux :

<b>Tableau 1</b> : Tableau de présentation de la population et des types de logements	1
<b>Tableau 2</b> : Compétence de collecte exercée par Plaine Commune	2
<b>Tableau 3</b> : Dotation en Bennes d'Ordures Ménagères pour les villes de Plaine Commune.	5
<b>Tableau 4</b> : Flux de déchets collecté en Porte à Porte.	6
<b>Tableau 5</b> : Cités équipées en colonnes enterrées.	7
<b>Tableau 6</b> : Caractéristiques des deux déchèteries.	9
<b>Tableau 7</b> : Tonnages des déchets collectés par les deux déchèteries.	9
<b>Tableau 8</b> : Evolution des tonnages par flux de 2005 à 2009.	11
<b>Tableau 9</b> : Performance de tri des emballages	12
<b>Tableau 10</b> : Evolution des tonnages collectés de 2003 à 2009.	13
<b>Tableau 11</b> : Modes de traitement vers lesquelles sont orientés les déchets collectés par Plaine Commune.	14
<b>Tableau 12</b> : Tableau des dépenses de fonctionnement.	17
<b>Tableau 13</b> : Comparatif financier.	17
<b>Tableau 14</b> : Tableau des dépenses d'investissement en 2008. <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	

## ■ Liste des cartes :

<b>Carte 1</b> : Territoire concerné par la gestion des déchets.	1
<b>Carte 2</b> : Le SYCTOM... un syndicat de traitement très étendu.	3
<b>Carte 3</b> : Localisation des deux déchèteries	9

## ■ Liste des figures

<b>Figure 1</b> : Organigramme du service qui gère les déchets ménagers.	2
--	---

## ■ Liste des graphiques

<b>Graphique 1</b> : Répartition des apports en déchèterie.	10
<b>Graphique 2</b> : Evolution des tonnages apportés en déchèteries.	10
<b>Graphique 3</b> : Evolution des tonnages collectés par Plaine Commune. <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
<b>Graphique 4</b> : Répartition des modes de traitement des déchets.	14

## LISTE DES ABREVIATIONS

BOM : Bennes Ordures Ménagères.

D3E : Déchets d'Équipements Électrique Électroniques.

DGST: Direction Générale des Services Techniques.

DMA: Déchets Ménagers et assimilés.

DMS: Déchets Ménagers Spéciaux.

MP : Marché Public.

OM : Ordures Ménagères.

ORDIF : Observatoire Régional des Déchets en Ile de France.

PAP : Porte à Porte.

PAV: Point d'Apport Volontaire.

RS: Redevance Spéciale.

TEOM: Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

SYCTOM : Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région Ile de France.

ORDIF : l'Observatoire Régional des Déchet d'Ile de France

# GLOSSAIRE

## ■ Collecte

Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.

## ■ Collecte en porte-à-porte (PAP)

Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables et le point d'enlèvement situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets.

## ■ Collecte en point d'apport volontaire (PAV)

Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant de collecte est mis à la disposition du public en accès libre. La collectivité met à disposition des usagers un réseau de points d'apport comprenant un ou plusieurs contenants, plus ou moins régulièrement répartis sur le territoire à desservir, accessibles à l'ensemble de la population.

## ■ Collecte sélective

Collecte de certains flux de déchets, préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

## ■ Déchet

L'article 1er de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifié stipule :

« est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon... ».

## ■ Déchets Ménagers et Assimilés\* (DMA)

Ils sont constitués par les déchets pris en compte par les collectes traditionnelles et les collectes sélectives réalisées dans le cadre du service public d'élimination des déchets.

Ils comprennent :

- Les ordures ménagères au sens strict et les encombrants ménagers,
- Les déchets non ménagers qui, en raison de leurs caractéristiques, peuvent être collectés et éliminés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères (déchets des industriels, des commerçants, des artisans et des activités tertiaires regroupés sous le nom de déchets industriels banals ou DIB),
- Les déchets des collectivités (déchets verts, déchets de voirie et de marchés, boues des stations d'épuration et boues de l'assainissement individuel).

## ■ Déchets Ménagers spéciaux (DMS)

Déchets comprenant les produits ou objets rejetés par les ménages : explosifs (aérosol), corrosifs (acides), nocifs, irritants (ammoniaque, résines), comburants (chlorates), facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement (métaux lourds des piles, accumulateurs, lampes fluorescentes...), ou qui ne peuvent pas être éliminés par les mêmes voies que les ordures ménagères sans créer de risques pour les préposés chargés de l'enlèvement des déchets.

## ■ Déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés, ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

## ■ Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

Déchets d'équipements électriques ou électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent par exemple les produits « blancs »

(électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits « gris » (bureautique, informatique). Ils font l'objet d'une filière dédiée.

#### ■ Déchets Résiduels

Déchets restant après la collecte sélective. Cette fraction de déchets est parfois appelée "poubelle grise". Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

#### ■ Déchèterie

Espace aménagé où le public peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets triés en les répartissant dans des contenants distincts, en vue de valoriser, traiter (ou stocker) au mieux les matériaux qui les constituent.

Les collectivités locales peuvent également accepter les déchets des artisans et commerçants. Il existe deux types de déchèteries selon leur taille : celles soumises à autorisation et celles soumises à déclaration.

#### ■ Dépôt Sauvage

Abandon de déchets sur un site non autorisé et non approprié. Ces dépôts sont composés de toutes sortes de déchets et constituent des sources de pollutions et de nuisances.

#### ■ Ordures Ménagères (OM)

Déchets issus de l'activité domestique des ménages et pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives.

#### ■ Recyclage

Opération visant à introduire des déchets dans un cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge. Il existe le recyclage matière (ou valorisation matière) et le recyclage organique (également appelé compostage).

#### ■ Redevance Spéciale

L'article 233-78 du code général des collectivités territoriales impose l'institution de la redevance spéciale dans le cas d'une collecte de déchets non ménagers, qui de part leurs caractéristiques et leurs quantités n'impliquent de dispositions particulières. Cette redevance est calculée en fonction du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour l'élimination de petites quantités de déchets.

Elle est en principe instituée par la commune ou un groupement de communes et doit couvrir l'ensemble des coûts de collecte et de traitement.

#### ■ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

C'est un impôt local facultatif, (articles 1520 à 1526 du code général des impôts) institué par la collectivité, commune ou groupement de commune qui assure la compétence collecte (loi du 12 juillet 1999) et recouvré par le trésor Public, qui lui en restitue le produit.

Elle est calculée en fonction de la valeur locative du foncier bâti, les bâtiments de l'État et des collectivités sont donc exonérés.

Elle est facile à voter et à percevoir, la taxe garantit une recette à la collectivité. La taxe étant un impôt, elle reste due même si le contribuable n'utilise pas le service.

#### ■ Tri sélectif

Opération visant à séparer des déchets mélangés en différentes catégories (cartons, plastiques, palettes en bois...) en vue d'en faciliter l'élimination dans des processus spécifiques à chaque catégorie. Le non mélange évite le tri.

# ANNEXES

Annexe 1 : Récapitulatif des fréquences de collecte en porte à porte par villes et par flux.

Annexe 2 : Carte de localisation des installations de traitement utilisées par Plaine Commune.

Annexe3 : Tableau sur le coût détaillé du service public.

Annexe 4 : Tonnages 2010

### Annexe 1 : Récapitulatif des fréquences de collecte par ville et par flux.

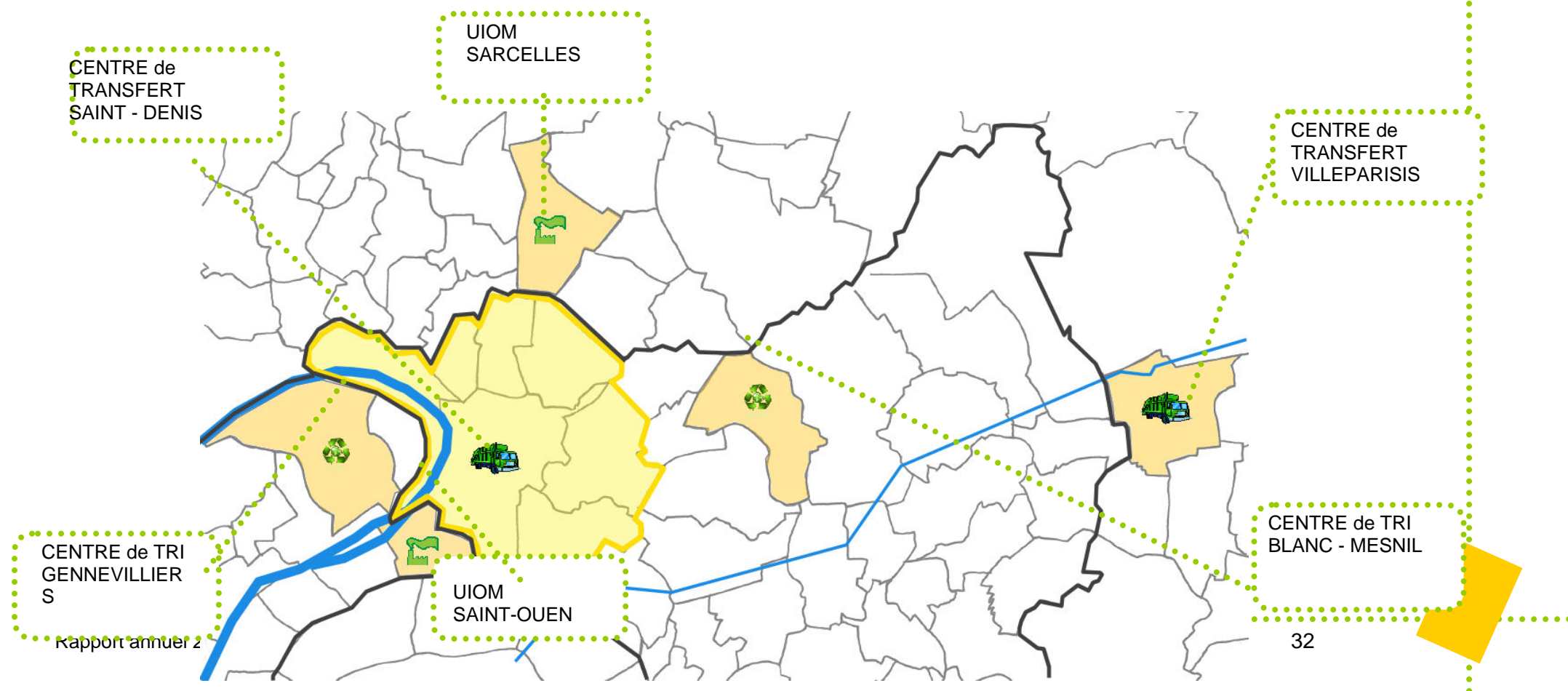
	AUBERVILLIERS	EPINAY		LA COURNEUVE		L'ILE SAINT DENIS	PIERREFITTE			SAINT DENIS			
Prestataires	SITA	VEOLIA		SITA		VEOLIA	VEOLIA			VEOLIA			
Fréquence	C3 matin (6h-15h)	C2 (6h-15h)	C3 matin (6h-15h)	C3 matin (6h-15h)	C3 Après midi (13h-20h)	C3 matin (6h-15h)	C2 (6h-15h)	C3 matin (6h-15h)	C3 Après midi (13h-20h)	C3 matin (6h-15h)	C3 Après midi (13h-20h)	C3 soir (à partir de 16 h)	C6 (à partir de 16 h)
Nombre de secteur & jour	3 secteurs : - L, J, S - Ma, J, S - L, Me, V	2 secteurs : - L, V - Me, S	3 secteurs : - L, J, S - Ma, J, S - L, Me, V	2 secteurs : - Ma, J, S - L, Me, V	2 secteurs : - Ma, J, S - L, Me, V	Toute la ville le Lundi, Mercredi, Vendredi	2 secteurs : - L, V - Me, S	2 secteurs : - Ma, J, S - L, Me, V	1 secteur : Lundi, Mercredi, Vendredi	2 secteurs : - L, Me, V - Ma, J, S	1 secteur : Lundi, Mercredi, Vendredi	1 secteur : Lundi, Mercredi, Vendredi	Tous les jours sauf le dimanche
Contenants	Bac gris à couvercle gris	Bac gris à couvercle gris		Bac gris à couvercle gris		Bac gris à couvercle gris	Bac gris à couvercle gris			Bac gris à couvercle gris			
Prestataires	SITA	VEOLIA		SITA		VEOLIA	VEOLIA			VEOLIA			
Fréquence	C1	C1		C1		C1	C1			C1			
Nombre de secteur et jour	5 secteurs : - Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Samedi	2 secteurs : - Jeudi - Vendredi		2 secteurs : - Mardi - Jeudi		Toute la ville le Vendredi	Toute la ville le mardi			4 secteurs : - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi			
Contenants	Bac gris à couvercle bleu	Bac gris à couvercle jaune		Bac gris à couvercle jaune		Bac gris à couvercle jaune	Bac gris à couvercle jaune			Bac gris à couvercle bleu			
Prestataires	SITA	VEOLIA		SITA		VEOLIA	VEOLIA			VEOLIA			
Fréquence	C1	C1		C1			C1						
Nombre de secteur et jour		2 secteurs : - Mardi - Mercredi		2 secteurs : - Mercredi - Vendredi			Toute la ville le jeudi						
Contenants		Bac gris à couvercle vert		Bac gris à couvercle vert		Bac gris à couvercle vert	Bac gris à couvercle vert						
Prestataires	VEOLIA	VEOLIA		VEOLIA		VEOLIA	VEOLIA			VEOLIA			

Fréquence	1/mois	1/mois	1/mois	1/mois	1/mois	1/mois
Nombre de secteur et jour	2 secteurs : - 1er Lundi du mois - 1er Mardi du mois	2 secteurs : - 2ème Lundi du mois - 2ème Mardi du mois	Toute la ville le dernier lundi du mois	Toute la ville le 4ème mercredi du mois	Toute la ville le 4ème Mardi	2 secteurs : - 3ème Lundi du mois - 3ème Mardi du mois
Contenants	En tas sur la voierie	En tas sur la voierie	En tas sur la voierie	En tas sur la voierie	En tas sur la voierie	En tas sur la voierie

SAINT DENIS				STAINS			VILLETANEUSE		
VEOLIA				VEOLIA			VEOLIA		
C3 matin (6h-15h)	C3 Après midi (13h-20h)	C3 soir (à partir de 16 h)	C6 (à partir de 16 h)	C2 (6h-15h)	C3 matin (6h-15h)	C3 Après midi (13h-20h)	C2 (6h-15h)	C3 matin (6h-15h)	C3 Après midi (13h-20h)
2 secteurs : - L, Me, V - Ma, J, S	1 secteur : Lundi, Mercredi, Vendredi	1 secteur : Lundi, Mercredi, Vendredi	Tous les jours sauf le dimanche	2 secteurs : - L, V - Me, S	Lundi, Mercredi, Vendredi	Lundi, Mercredi, Vendredi	1 secteur : Lundi, Vendredi	1 secteur : Lundi, Mercredi, Vendredi	1 secteur : Lundi, Mercredi, Vendredi
Bac gris à couvercle gris				Bac gris à couvercle gris			Bac gris à couvercle gris		
VEOLIA				VEOLIA			VEOLIA		
C1				C1			C1		
4 secteurs : - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi				2 secteurs : - Mardi - Jeudi			toute la ville le mardi		
Bac gris à couvercle bleu				Bac gris à couvercle jaune			Bac gris à couvercle bleu		
VEOLIA				VEOLIA			VEOLIA		
				C1					
				2 secteurs : - Mardi - Jeudi					

	Bac gris à couvercle vert	
VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA
1/mois	1/mois	1/mois
2 secteurs : - 3ème Lundi du mois - 3ème Mardi du mois	Toute la ville le 4ème Mercredi	Toute la ville le 4ème Mardi
En tas sur la voierie	En tas sur la voierie	En tas sur la voierie

**Annexe 2 : Carte de localisation des installations de traitement utilisées par Plaine Commune.**





Annexe 3 : Matrice standard de présentation des coûts de fonctionnement du service déchets

Année 2010		FLUX DE DECHETS							
		Ordures ménagères résiduelles	encombrants des ménages	Recyclables secs des OM		toxique en av (camion planète) collecte et traitement	dechetterie - Centre de transfert		Total
				dmr	verre		toxique/marché 707	Déchetterie -UT -Poste transfert	
Montants en € TTC									
	Collecte	9 620 749	1 201 249	1 300 664	570 892	400		295 332	12 989 287
	Pré-collecte( prorata om dmr-verre)	646 585		87 414	38 368				772 367
	en apport volontaire	60 167	0	6 795	71 956	0			138 918
	collecte maché forains								0
	collecte dépôts sauvages	1 580 466	551 253						2 131 718
	Collecte	7 333 532	649 996	1 206 455	460 568	400			9 650 951
	Transit/transport							295 332	295 332
	Traitement	17 576 102	1 227 807	461 408	17 845	0	167 913	2 228 031	21 679 106
	Tri/Conditionnement			400 449				128 301	528 751
	Compostage							125 727	125 727
	Incinération/enfouissement							1 974 002	1 974 002
	Traitement	15 222 792	1 065 595						16 288 388
	Autre valorisation énergétique								0
	Stockage (Pate)				17 845				17 845
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux						167 913		167 913
	nettoyage des marchés								0
	cotisations systom/sitom	2 317 302	162 211	60 959					2 540 472
	titres DIB annulés	36 008							36 008
	<b>TOTAL CHARGES TECHNIQUES</b>	<b>27 196 852</b>	<b>2 429 056</b>	<b>1 762 072</b>	<b>588 737</b>	<b>400</b>	<b>167 913</b>	<b>2 523 363</b>	<b>34 668 393</b>
	Charges de structure	98 944	8 837	6 411	2 142	1	611	138 797	255 743
	charges de de personnel	1 023 005	91 369	66 280	22 145	15	6 316	94 916	1 304 046
	Charges liées à l'intercommunalité								0
	Communication	133 363	11 911	8 641	2 887	2	823	12 374	170 000

TOTAL CHARGES		28 452 163,50	2 541 172,31	1 843 403,39	615 911,46	418,46	175 663,28	2 769 449,28	36 398 182	
Produits	Matériaux							89 794	89 794	
		vente composteurs	2 490						2 490	
		recette dépôts sauvage + exceptio	72 628	6 487	4 706	1 572	1	448	7 069	92 911
		TOTAL	75 117,78	6 486,67	4 705,52	1 572,19	1,07	448,40	96 863,11	185 195
	Soutien	remboursement trop versé sitom	92 079	6 444						98 524
		reprise des dmr par le systom			520 629					520 629
		Soutien accordé par les sociétés agréées Adelphe et Eco-Emballages-Syctom	452 340	40 400	29 307	9 792	7	2 793	44 029	578 667
	Aides	Aides "reprises" aux investissements								0
		Fonctionnement & communication								0
		Aides à l'emploi								0
		TOTAL	544 419	46 845	549 936	9 792	7	2 793	44 029	1 197 820
	TOTAL PRODUITS		619 536	53 331	554 641	11 364	8	3 241	140 892	1 383 015
	Autres infos	Contribution des usagers	29 648 407	2 648 013	1 920 907	641 807	436	183 049	2 885 888	37 928 508
		TEOM	28 227 151	2 521 076	1 828 825	611 041	415	174 274	2 747 547	36 110 329
Redevance spéciale & assimilés		1 421 256	126 938	92 083	30 766	21	8 775	138 341	1 818 179	
TOTAL PRODUITS		30 267 943	2 701 345	2 475 549	653 171	444	186 290	3 026 781	39 311 522	

### 1. La collecte et le traitement des déchets

#### a) Tonnages ordures ménagères et dépôts sauvages

VILLE	2010					
	Om <sup>1</sup>	oe <sup>2</sup>	dmi <sup>3</sup>	toxique	verre	TOTAL
Aubervilliers	28 816,24	860,00	693,00		431,07	30 800,31
Epinay	16 075,00	1 418,23	872,22		480,52	18 845,97
La Courneuve	14 924,95	577,91	417,12		121,27	16 041,25
L'île Saint-Denis	2 327,00	161,72	159,68		23,73	2 672,13
Pierrefitte	9 141,00	638,82	507,90		373,90	10 661,62
Saint-Denis	40 334,78	1 569,51	851,52		329,74	43 085,55
Stains	11 963,85	759,52	631,00		457,39	13 811,76
Villetaneuse	4 729,94	239,74	123,68		39,34	5 132,70
<b>TOTAL</b>	<b>128 312,76</b>	<b>6 225,45</b>	<b>4 256,12</b>		<b>2 256,96</b>	<b>141 051,29</b>

TONNAGE DES DEPOTS SAUVAGES	TOTAL
Ramassés par les régies propreté	15 906,49 Tonnes
Ramassés par le prestataire (VDF)	6 840,00 Tonnes
<b>TOTAL</b>	<b>22 746,49 Tonnes</b>

<sup>1</sup> OM : ordures ménagères

<sup>2</sup> OE : objets encombrants

<sup>3</sup> DMR : déchets ménagers recyclables



Plaine  
Commune  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION